

Subvention à Habitat 44 (OPH de Loire-Atlantique)



Département de Loire-Atlantique

Arnaud LEGENTIL

Habitat

3 quai Ceineray – 44 041 NANTES Cedex 1

Tel : 02 40 99 10 47

arnaud.legentil@loire-atlantique.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le Conseil départemental apporte un soutien financier à HABITAT 44 afin de permettre le développement de logements locatifs sociaux sur l'ensemble du département. Cette intervention en investissement vise notamment à :

- Réaliser le programme de développement d'une offre nouvelle accessible et équilibrée sur l'ensemble du territoire départemental ;
- Proposer des solutions d'habitat pour les publics prioritaires du Département (personnes âgées ou en situation de handicap, jeunes en insertion et publics très précaires) ;
- Maintenir en état le parc existant et améliorer son patrimoine en fonction des priorités définies au sein de son Plan Stratégique de Patrimoine ;
- Améliorer les équilibres financiers d'Habitat 44 et notamment de sa gestion locative de proximité.

TYPE D'AIDE

Subvention, garanties d'emprunts

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Département de Loire-Atlantique

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Habitat 44 (OPH de la Loire-Atlantique).

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Dotation d'investissement.

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS

Budget 2021 : 3 500 000 €

BILAN DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

Budget 2020 : 3 500 000 €

OBSERVATIONS

En 2016, une convention a été signée entre le Conseil départemental 44 et Habitat 44 sur la période 2016-2021. Le Conseil départemental s'est engagé à soutenir Habitat 44 à hauteur de 15 M€ sur la période pour réaliser 200 à 250 logements par an sur l'ensemble du Département. L'ensemble des prêts d'Habitat 44 sont également garantis par le Département.

Une nouvelle convention sera mise en œuvre en 2022 pour une nouvelle période de 6 ans.

